

HORAIRE ANNUEL (DU 4 MAI AU 31 OCTOBRE)

Lundi de 9 h à 12 h

Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

Samedi de 9 h à 12 h

À chaque année, des citoyens déposent des pneus derrière la caserne des pompiers; ce qui n'est pas accepté. S.V.P. bien vouloir aller les porter à l'éco-centre de St-Patrice.

Les matières acceptées:

- Bois et branches (sauf bois traité);
- Piles usagées;
- Bonbonnes de propane;
- Peinture et teinture résidentielle;
- Lampes fluocompactes;
- Encombrants métalliques ou en bois (électroménagers ou meubles entièrement en bois);
- Métal (tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toutes autres pièces métalliques);
- Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces sans jante);
- Résidus domestiques dangereux (huile à moteur, antigel, aérosols, filtres à l'huile, huile végétale liquide, colle, solvant, etc.). Les produits doivent être dans leurs contenants d'origine ou être clairement identifiés.
- Produits électroniques (consulter la liste à l'adresse suivante : <http://recyclermeselectroniques.ca>)